



De vive voix 9.01

Septembre 2021

La fois où j'ai été victime de mégenrage

Par Claire Dumouchel, professeure de psychologie

J'écris cet article dans un but pédagogique (on est prof ou bedon on l'est pas). J'ai eu principalement 2 types de discussions au sujet du mégenrage : soit on le banalise en disant que les gens s'en font pour rien ou on me le décrit comme une arme que les étudiant.e.s peuvent utiliser contre nous les profs. Souvent ces personnes connaissent bien la définition formelle du mégenrage, soit l'utilisation volontaire d'un pronom qui ne respecte pas l'identité qu'une personne nous a communiqué. Cependant, les exemples qu'elles me citent ensuite ne correspondent pas à cette définition. C'est pourquoi je tente aujourd'hui une autre approche qui est d'utiliser un cas – le mien – pour illustrer cette notion. Ce n'est pas représentatif, mais je souhaite que ça favorise la discussion.

Vous vous souvenez quand je m'étais rasée les cheveux pour le défi Têtes Rasées ? J'ai joint ma photo pour les nouveaux collègues ou les personnes qui ont manqué ça. La plupart du temps, je n'ai pas eu de problème avec ma « coiffure », mis à part 2 incidents. Le premier était que quelqu'un a « deviné » que je suis lesbienne même si je n'ai rien mentionné à ce propos et que ma femme n'était pas avec moi. Le deuxième concerne le mégenrage. Je vais au dépanneur et le caissier me dit « bonjour Monsieur ». Un peu surprise, je décide de simplement répondre « bonjour ! ». Il devient rouge et dis « désolée, Madame ». Il faut dire que c'était l'hiver et j'avais un manteau. Je termine mon achat et je pars.

Voilà. Un exemple comme quoi je n'ai **pas** été victime de mégenrage. Vous me pardonnerez cet acte très manipulateur. D'ailleurs, plusieurs d'entre nous utilisent de telles manipulations pour procurer un effet de surprise à nos étudiant.e.s... Je reviens à l'incompréhension des gens quant à la définition. Même s'il est clair que le mégenrage est un acte volontaire, certains s'imaginent qu'en se trompant de pronom pour un.e étudiant.e, ils peuvent se faire « accuser » de mégenrage. Mais le fait de se tromper et se reprendre n'est pas du mégenrage. Puisque le fait de s'être trompé n'est pas volontaire. Un acte volontaire consisterait à insister pour utiliser le mauvais pronom après avoir été corrigé.e par cette personne.

Oui, c'est exigeant d'avoir à s'adapter aux pronoms et c'est beaucoup plus facile de se fier à l'apparence des gens pour déterminer leur pronom. Ceci dit, dites-vous que si quelqu'un est frustré après que vous vous soyez trompé.e – involontairement – de pronom, c'est parce que cette personne reprend les gens plusieurs fois par jour. Il est donc compréhensible que la frustration s'accumule.

Donc quels sont les exemples qui constituent **vraiment** du mégenrage ? C'est de dire « elle » lorsqu'on s'adresse à une femme trans, mais de dire « il » dans son dos. C'est de refuser d'utiliser un pronom non binaire comme « iel » même si quelqu'un vous a dit que les autres pronoms lui provoquent des réactions allant de l'inconfort à la dysphorie. C'est de simplifier à outrance la notion de « sexe biologique » pour invalider des identités, comme on l'a fait et on continue de le faire avec l'idée de « quotas de sang » pour les identités Autochtones. C'est d'utiliser les médias pour dire qu'être trans ou non binaire ne sont que des souffrances imaginaires. Et je nous souhaite de condamner ensemble ces actes inacceptables. Au plaisir de vous reparler, dans le respect de mes limites et des vôtres,

